



Projet de création de l'AFA de Crolles Compte rendu du comité de pilotage du 24 mars 2016

Etaient présents :

Marie Noëlle Jacquemond ; Clément Caix ; Fabienne Garderet ; Bernard Sestier ; Arlette Gelin ; Michèle Schmidt ; Valérie Choler; Jean Paul Cuchet ; Frédéric Lançon; Jean Philippe Pages ; Nelly Gros ; Yann Aurensan ; Bernard Navet (juriste à la Chambre d'Agriculture); Hervé Weisbrod.

Excusés : Marc Pelloux-Prayer ; Gilbert Crozes.

A l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du dernier comité de pilotage (24/3/2016)
- Finalisation du projet de statuts
- Rédaction du projet de règlement intérieur
- programmation du prochain (et dernier ?) COPIL

Validation du compte rendu du dernier comité de pilotage

le compte rendu du comité de pilotage du 6 novembre 2015 est validé à l'unanimité.

Finalisation du projet de statuts avec l'appui de Bernard Navet, juriste à la Chambre d'Agriculture.

Parmi les points à finaliser:

- L'attribution du nombre de voix à chaque propriétaires
- La composition du syndicat

L'attribution du nombre de voix à chaque propriétaires

La proposition, basée sur le principe des "tantièmes" émise par Frédéric Lançon avait été retenue lors du dernier comité. Hervé Weisbrod attire l'attention du comité sur le fait que cette formule n'est simple ni à expliquer ni à comprendre. Il s'appuie pour cela sur l'expérience d'une enquête publique récente au cours de laquelle ce type de formule de calcul a soulevé beaucoup d'incompréhension et de questions. C'est pourquoi il propose au comité de revenir sur la proposition de Clément Caix, fondée sur une répartition du nombre de voix par propriétaire en fonction de classes de surfaces (cette proposition a été adaptée par M. Caix depuis la dernière réunion) :

<i>Surface mise à disposition de l'AFA</i>	<i>Nombre de voix attribué</i>
de 1 m ² à 999 m ²	1
de 1000 à 1999 m ²	2
de 2000 à 3999 m ²	3
de 4000 à 6999 m ²	4
de 7000 à 9999 m ²	5
de 10000 à 14999 m ²	6
de 15000 à 24999 m ²	10
Plus de 25000 m ²	20

Ce système d'attribution a l'avantage d'être compréhensible par tout le monde et de ne pas prêter à interprétation. Il répond bien également aux objectifs formulés par le comité : permettre une représentation de l'ensemble des propriétaires, ne pas permettre à une minorité de propriétaire possédant les surfaces les plus importantes d'être majoritaires en voies tout en prenant en compte les différences de surface.

Le comité de pilotage entérine cette proposition.

La composition du Syndicat

La question posée concernait d'une part le nombre de titulaire à élire, et d'autre part, à savoir si les suppléants devaient être nominatifs ou non.

Le comité de pilotage a retenu la proposition suivante : le syndicat sera composé de 6 à 10 titulaires, et d'un suppléant nominatif par titulaire.

Rédaction du règlement intérieur

L'objet de ce règlement, qui sera annexé aux statuts doit préciser les modalités de location, et d'utilisation des terres de l'AFA.

Il mentionnera notamment les types de conventions à établir, selon l'usage des parcelles (prairies ou cultures plus pérennes) ainsi que les modalités d'entretien des terres. Au vue de l'heure avancée, il a été proposé de travailler sur une proposition qui vous sera transmise préalablement au prochain comité de pilotage.

Programmation du prochain comité de pilotage

Celui ci est prévu le 2 juin à 18h

Il permettra de valider les différents éléments de l'enquête publique : le périmètre, les statuts, le règlement intérieur.

Seront invités à cette séance, Madame Marie Thérèse Jouveau, responsable des créations d'associations syndicales à la Direction Départementale des Territoires, Monsieur le Maire de Crolles, ainsi que Madame Chassagne, Vice Présidente de la Communauté de Commune chargée de l'agriculture.

Un apéritif clôturera cette séance.